

KAZ INVEST

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000,00 Euros

Siège social :

66 AVENUE JEAN JAURES - 94400 VITRY-SUR-SEINE

RCS CRETEIL 984 663 310

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REUNION DU 1er JUILLET 2025

1- LIEU DE REUNION : 66 AVENUE JEAN JAURES - 94400 VITRY-SUR-SEINE

2- HORAIRE D'OUVERTURE : 9 heures

3- CONVOCATION :

Personne convoquée : Associés – Convocation orale du Gérant

4- ORGANISATION DE LA REUNION :

4.0. – Bureau :

-Président : Monsieur Adel BENGHADAB

Ces personnes acceptent leur qualité de membres du bureau.

4.1. – Feuille de présence :

Mentions :

- Coordonnées de l'associé unique présent ;
- Coordonnées de l'associé unique représenté ;
- Coordonnées des mandataires.

Annexes :

Procuration(s) des associés représentés.

Signature : Chaque associé ou mandataire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Vérification et certification : Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence.

4.2. – Participants à la réunion :

4.2.0. – Associés :

	NOMBRE D'ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS
Présents	1	100
Représentés	-	-
TOTAUX	1	100

4.2.1.- Quorum :

AB

Actions présentes ou représentées : 100

Sur la base de ces constatations, le bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente.

4.2.2. – Autres participants :

5 – DOCUMENTS DEPOSES PAR LE BUREAU :

- Changement de siège social ;
- Projet des statuts à jour ;
- Exposé des motifs et texte des projets de résolutions émanant du Président ;

6 – DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ASSOCIES :

Tous les documents pour lesquels l'associé unique dispose d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, dans les délais réglementaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information de l'associé unique.

7- ORDRE DU JOUR

- Modification du siège sociale
- Questions diverses.

8 – ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N°1 – MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter comme nouveau siège social, à compter du 1er JUILLET 2025 :

33 RUE HENRI BARBUSSE – 94260 FRESNES

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

«Le Siège Social est fixé au :

33 RUE HENRI BARBUSSE – 94260 FRESNES

Il pourra ~~être~~ transféré en tout autre lieu de la même ville sur décision de la gérance et en tout autre endroit sur décision extraordinaire de tous les associés.»

Le reste de l'article est inchangé.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

9 – PROCES VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par le bureau.

AB

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

10 – HORAIRE DE CLOTURE : 11heures

PRESIDENT

Monsieur Adel BENGHADAB



AB